

Texte n° 12

Un conflit entre professionnels de santé

1732 (7 E 8, pièce 75)

Mémoire de la corporation des apothicaires de Verdun pour le procès l'opposant à François Bourgeois, chirurgien.

La corporation des apothicaires (précurseurs de nos pharmaciens actuels) possédait seule le droit de fabriquer et délivrer des médicaments. On comprend donc pourquoi elle ne peut accepter qu'un chirurgien, non membre de la corporation, puisse préparer et administrer un remède à un malade. C'est d'ailleurs moins la dangerosité du remède administré que le non-respect du monopole qui poussa la corporation à intervenir en justice.

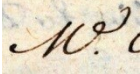
Niveau de difficulté : facile.

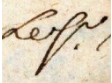
Le texte ne présente pas de grandes difficultés de lecture. Seules trois abréviations sont présentes : « maître » (abrégé en M^e), aux lignes 4, 10, 18, « sieur », ligne 11 et « sieur », lignes 21 et 27.

- 1/ Mémoire pour les apothicaires de la
- 2/ ville de Verdun, intimés,
- 3/ contre
- 4/ Francois Bourgeois, *maistre* chirurgien de la
- 5/ mesme ville appellant.
- 6/ Il s'agit au procès d'une entreprise faite par le sieur
- 7/ Bourgeois chirurgien sur la profession des apothicaires, voicy
- 8/ le fait.
- 9/ Fait.
- 10/ Le vingt huitieme aoust 1732, *maistre* Georges Francois Devaux fils
- 11/ avocat a Verdun, s'estant trouvé indisposé, il apella le *sieur* Bourgeois
- 12/ chirurgien.
- 13/ Ce chirurgien s'est avisé non seulement de faire une medecine pour
- 14/ le malade, mais de la luy porter luy mesme.
- 15/ Ce medicament, loin d'avoir esté salutaire au malade, luy
- 16/ causa une fièvre si violente, et des convulsions si fortes qu'il fut
- 17/ reduit dans un estat déplorable, ou craignit mesme pour sa vie.
- 18/ Dans un estat aussy facheux les pere et mere de *maistre* Devaux fils
- 19/ a l'inscû desquels ont avoit donné le breuvage eurent recours
- 20/ a monsieur Sauvage medecin.
- 21/ L'habilité et l'expérience de *monsieur* Sauvage luy firent juger
- 22/ d'abord et dès la premiere visite, qu'il y avoit quelque chose de
- 23/ singulier et d'extraordinaire dans cette maladie, et soubçonnant
- 24/ le cas, il demanda au malade si on ne luy avoit point
- 25/ administré quelque remede.
- 26/ Le malade, en presence de ses pere et mere et du domestique
- 27/ du logis, avouâ a *monsieur* Sauvage medecin que le sieur Bourgeois luy
- 28/ avoit aporté une bouteille, dont il avoit versé la liqueur dans
- 29/ un gobelet, et qu'après avoir pris cette potion il avoit esté quelques
- 30/ heures après saisy de la fièvre violente, et des convulsions qui
- 31/ le travailloient.

^{32/} La prudence du medecin, et la jeunesse du sujet le sauverent,
^{33/} et surmonterent l'imprudance du chirurgien.
^{34/} Cette imprudence avoit fait grand bruit, et comme tout le
^{35/} monde y estoit sensible, les apotiquaires crurent qu'ils ne devoient
^{36/} point souffrir patiemment l'entreprise dangereuse du sieur Bourgeois.

Abréviations

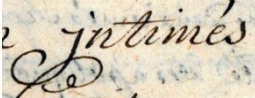
Ligne 4 : « maître »  Le mot est abrégé normalement en M^e, cas fréquent que l'on rencontre ailleurs dans la quasi-totalité des actes.

Ligne 11 : « sieur »  Ici, ce sont les mots « le s(ieu)r » qui sont écrits, avec le s Présentant la forme caractéristique de cette époque.

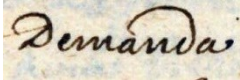
Formes

La forme des lettres ne présente pas de difficultés particulières. On peut néanmoins à nouveau attirer l'attention sur certaines formes :

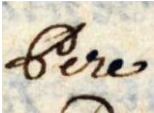
Le i et le j se ressemblent souvent, et le i à l'initiale et souvent écrit comme notre j actuel.

Exemple : ligne 2 : « intimes » :  On notera ici que les i sont ponctués, ce qui n'est pas toujours le cas !
 On notera également que le point n'est pas placé exactement au-dessus de la lettre, mais décalé à droite.

Le d, présent sous deux formes, à l'initiale et dans un mot.

Exemple : ligne 24 : « demanda » : 

Le p majuscule.

Exemple : ligne 26 : « Père (père) » : 

Le s et le f, dont le tracé est approchant ; le f est toujours terminé par un trait horizontal au milieu de la lettre.

Exemple : ligne 18 : « aussy facheux » : 